

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE TENUE LE LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023 À 12 H 00 PAR WEBVIDÉOCONFÉRENCE TEAMS

SONT PRÉSENTS :

- M^{mes} Nicole Johnson, membre indépendant — expérience vécue à titre d'utilisateur des services sociaux
Marlyne Cyr, membre indépendant — gestion des risques, finance et comptabilité
Edna Synnott, membre désigné du comité des usagers (CU)
Édith Couture, membre indépendant — milieu de l'enseignement
Marie-Ève Hunter, membre désigné – conseil des infirmières et infirmiers (CII)
Sabrina Tremblay, membre désigné — comité régional sur les services pharmaceutiques
- MM. Richard Loiselle, **président**, membre indépendant — vérification, performance ou gestion de la qualité
Martin Pelletier, **président-directeur général**
Magella Émond, membre indépendant — expertise en santé mentale
Médor Doiron, membre indépendant — expertise en protection de la jeunesse

SONT ABSENTS :

- M^{mes} Martine Larocque, membre désigné – conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
Andréanne Gauthier, membre désigné — conseil multidisciplinaire (CM)
- MM. Gilles Cormier, **vice-président**, membre indépendant — expertise en réadaptation
Michel Garcia, membre désigné – département régional de médecine générale (DRMG)
Philippe Berger, membre indépendant — observateur fondations

EST INVITÉE :

- M^{me} Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président, M. Richard Loiselle, après avoir constaté le quorum, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 12 h 09.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CISSG-08-23/24-66

SUR PROPOSITION D'UNEMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'adopter l'ordre du jour suivant :
- 1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Présidence-Direction générale adjointe
 - 3.1 Rehaussement 2023-2024 du Programme de soutien des organismes communautaires (PSOC) en mission globale
 - 3.2 Bonification à la mission globale des organismes communautaires visant à renforcer les services offerts par les popotes roulantes
- 4. Présidence-Direction générale
 - 4.1 Comité de sélection pour le poste de PDGA du CISSS de la Gaspésie – Nomination de deux membres du conseil d'administration
- 5. Levée de la réunion

3. PRÉSIDENTE-DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

3.1 REHAUSSEMENT 2023-2024 DU PROGRAMME DE SOUTIEN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (PSOC) EN MISSION GLOBALE

M. Loiselle, président, invite, Mme Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe, à présenter ce point.

Le 19 mai 2023, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a confirmé un nouveau rehaussement récurrent du financement du Programme de soutien aux organismes communautaires.

Le MSSS a octroyé une somme récurrente de 1 144 000 \$ pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (GIM). Cette somme est destinée à soutenir les organismes communautaires autonomes (OCA) qui œuvrent en santé et services sociaux et qui ont le mode de financement pour le soutien à la mission globale.

En 2023, le MSSS a produit un nouveau cadre normatif du Programme de soutien aux organismes communautaires. Ce cadre normatif présente le tronc commun qui harmonise les règles, les balises, les modalités, etc., auquel l'établissement responsable du programme de soutien des organismes communautaire (PSOC) doit se référer dans la gestion de ce mode de financement.

En juin 2022, le CISSS de la Gaspésie et le regroupement des organismes communautaires Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (ROCGÎM) ont terminé les travaux de révision des paramètres qui guident l'attribution du soutien financier. La présente répartition a été faite selon le nouveau mécanisme de répartition équitable du financement.

Phase 1 : effort majeur en accélération

- 80 % de la somme du rehaussement est appliqué aux OCASSS qui n'ont pas atteint 50 % du montant préétabli du paramètre de soutien financier (typologie/rayonnement);
- 20 % de la somme de rehaussement est appliqué aux OCASSS ayant moins de 100 % du montant préétabli du paramètre de soutien financier (typologie/rayonnement);
- Les organismes ayant plus de 100 % du montant préétabli du paramètre soutien financier (typologie/rayonnement) ne reçoivent aucun montant de rehaussement

Le CISSS de la Gaspésie reconnaît l'importance des organismes communautaires autonomes (OCA). Le regroupement des organismes communautaires Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (ROCGÎM) est reconnu comme le principal interlocuteur du mouvement communautaire. Le CISSS a donc été soucieux de présenter le canevas de rehaussement au ROCGÎM.

Parmi les étapes franchies et groupes consultés :

En premier lieu, la répartition du rehaussement respecte les critères d'éligibilité et les balises ministérielles en cohérence avec le cadre normatif du PSOC. Le nouveau mécanisme de répartition équitable du financement a été appliqué en second lieu.

Ensuite, il y a eu consultation auprès du regroupement des organismes communautaires de la Gaspésie et des Îles (ROCGÎM) pour recevoir un avis. La proposition de rehaussement d'après le ROCGÎM est conforme au nouveau mécanisme équitable de financement. Ladite proposition a reçu une recommandation favorable de la part du ROCGÎM.

CA-CISSSG-08-23/24-67

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie reconnaît l'importance de l'action communautaire en santé et services sociaux et que les organismes communautaires autonomes sont des organismes d'intérêt public dans

lesquels s'investissent plusieurs centaines de personnes en Gaspésie-Les-Îles-de-la-Madeleine pour participer et contribuer à l'amélioration de l'état de santé et du sentiment de bien-être des Gaspésiens et Madelinots;

CONSIDÉRANT que le rehaussement du financement de la somme récurrente de 1 144 000 \$, destiné à soutenir les organismes communautaires autonomes qui œuvrent en santé et services sociaux en utilisant le mode de financement pour le soutien en mission globale, a reçu une recommandation favorable de la part du ROCGÎM, le principal interlocuteur du CISSS;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'ACCEPTER le mode de répartition du rehaussement 2023-2024 du PSOC en mission globale, et ce, tel que déposé.

3.2 BONIFICATION À LA MISSION GLOBALE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES VISANT À RENFORCER LES SERVICES OFFERTS PAR LES POPOTES ROULANTES

M. Loiselle, président, invite, Mme Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe, à présenter ce point.

Le 13 juillet 2023, la ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé annonçait un octroi d'un montant de 10,4M\$ pour l'année 2023-2024 visant à renforcer les services offerts par les popotes roulantes. Ce montant désire consolider le financement à la mission globale, par l'entremise du PSOC et ainsi d'assurer aux clientèles notamment les personnes en perte d'autonomie, l'accès à des repas sains, nutritifs, complets, livrés à domicile et abordables financièrement.

Le MSSS a octroyé une somme récurrente de 251 266 \$ pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (GÎM). Ce financement est destiné à soutenir les organismes communautaires de la GÎM admis au PSOC et dont la mission et les activités complémentaires visent l'offre de popote roulante.

En Gaspésie et aux Îles, il y a 9 organismes reconnus dont la mission et les activités complémentaires visent l'offre de popote roulante. La répartition tient compte du volume de services offerts (nombres de repas servis) mais aussi d'un montant de base pour permettre l'offre de service.

De plus, le CISSS de la Gaspésie reconnaît le regroupement des organismes communautaires Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (ROCGÎM) comme le principal interlocuteur du mouvement communautaire. Le CISSS est donc soucieux de présenter le canevas de répartition récurrent visant l'offre de popote roulante au ROCGÎM, afin de recevoir un avis sur l'application des critères utilisés.

Parmi les étapes franchies et groupes consultés :

En premier lieu, la bonification du rehaussement respecte les critères d'éligibilité et les balises de l'octroi de la ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé.

De plus, la bonification de la répartition du financement récurrent pour les organismes communautaires, dont la mission ou les activités complémentaires, vise l'offre de popote roulante qui a été présentée au ROCGÎM dont nous avons eu un avis favorable sur l'application des critères utilisés.

CA-CISSG-08-23/24-68

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie reconnaît l'importance de l'action communautaire en santé et services sociaux et l'octroi d'un financement récurrent visant à renforcer les services offerts par les popotes roulantes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que la bonification pour l'année 2023-2024 d'un montant de 251 266 \$ est destinée à soutenir les organismes communautaires autonomes admis au PSOC et financée en mission globale;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'ACCEPTER la bonification à la mission globale des organismes communautaires visant à renforcer les services offerts par les popotes roulantes, et ce, tel que présenté.

4. PRÉSIDENTE-DIRECTION GÉNÉRALE

4.1 COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE PDGA DU CISSS DE LA GASPÉSIE – NOMINATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Loiselle, président, invite, M. Martin Pelletier, président-directeur général, à présenter ce point.

Le contrat de la présidente-directrice générale adjointe (PDGA), Mme Connie Jacques, vient à échéance le 17 janvier 2024.

Le 13 septembre dernier, Mme Jacques informait le ministre de la Santé de son intention de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat à titre de PDGA, ceci en conformité avec les dispositions prévues à son contrat d'engagement et à la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ. C. O-7.2).

Afin de débiter le processus de nomination du prochain PDGA du CISSS de la Gaspésie, le MSSS a tenu une rencontre virtuelle avec le président-directeur général, M. Martin Pelletier, l'informant des prochaines étapes.

Parmi celles-ci, dans un premier, il est demandé de valider et bonifier le projet d'appel de candidatures. De plus, afin de préparer la démarche et de réaliser les entrevues, au moment venu, avec les candidats potentiels, il est également requis d'identifier deux autres membres du conseil d'administration qui joindraient le comité de sélection.

Présentement, la composition du comité de sélection se traduirait comme suit :

Représentants du MSSS :

- M. Daniel Desharnais, sous-ministre associé;
- M. Richard Deschamps, sous-ministre associé;

Représentants du CISSS :

- M. Martin Pelletier, président-directeur général;
- M. Richard Loiselle, président du conseil d'administration.

CA-CISSSG-08-23/24-69

CONSIDÉRANT que le contrat de la PDGA vient à échéance le 17 janvier 2024;

CONSIDÉRANT que la PDGA a informé, il y a quelques mois, le PDG de son intention de ne pas renouveler son mandat;

CONSIDÉRANT que le PDG a tenu une discussion le 12 septembre dernier avec le MSSS à cet égard;

CONSIDÉRANT que la PDGA a informé le 13 septembre 2023 le ministre de la Santé de son intention de ne pas solliciter le renouvellement de son contrat;

CONSIDÉRANT que le Secrétariat des emplois supérieurs lancera officiellement la démarche sous peu;

CONSIDÉRANT que le CISSS doit valider et bonifier le projet d'appel de candidatures;

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'identifier deux autres membres du conseil d'administration qui joindraient le comité de sélection;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'ACCEPTER la composition du comité de sélection suivant :

Représentants du MSSS :

- M. Daniel Desharnais, sous-ministre associé;
- M. Richard Deschamps, sous-ministre associé;

Représentants du CISSS :

- M. Martin Pelletier, président-directeur général;
- M. Richard Loiselle, président du CA;

- DE NOMMER deux administrateurs et un substitut à joindre le comité de sélection à titre de représentants du CA, soit :

- M. Gilles Cormier, vice-président du CA;
- Mme Marlyne Cyr, membre du CA;
- M. Médor Doiron, membre du CA substitut sur le comité.

Bien que M. Doiron ait été nommé membre substitut sur le comité, les administrateurs souhaitent qu'il fasse partie de la démarche, et ce, dès le début du processus.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CISSSG-08-23/24-70

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 12 h 46.


Gilles Cormier, Vice-président


Martin Pelletier, Secrétaire